



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer**

Carcassonne, le 04 décembre 2023

SAFEB/Unité DTRE  
Affaire suivie par : Héroïse Mothe

### **Note de présentation pour la consultation du public relatif au projet d'arrêté réglementant la pratique de la pêche en eau douce dans le département de l'Aude pour l'année 2024**

Les conditions d'exercice de la pêche en eau douce sont définies par le titre III du livre IV du code de l'environnement. L'arrêté préfectoral DDTM-SEMA-2022-0068 du 15 novembre 2022 porte actuellement réglementation de la pêche en eau douce dans le département de l'Aude, pour l'année 2023. Il convient d'établir un nouvel arrêté du même type, pour l'année 2024.

Le présent projet d'arrêté fixe les conditions dans lesquelles l'exercice de la pêche sera autorisé dans les cours d'eau, canaux, ruisseaux des domaines public et privé ainsi que dans tous les plans d'eau en communication avec les cours d'eau où s'applique la réglementation de la pêche dans le département de l'Aude, pour l'année 2023. Il reprend et précise les prescriptions générales définies dans le code de l'environnement et intègre les modifications introduites par le décret du 7 avril 2016.

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 concernant la mise en œuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le projet d'arrêté réglementant la pratique de la pêche en eau douce dans le département de la Moselle pour l'année 2023, sera mis en consultation par voie électronique.

La consultation est ouverte sur le site de la préfecture pour une durée de consultation minimale de 21 jours.

Dates de mise à disposition du public : du 05 décembre 2023 au 26 décembre 2023.

Les observations sur ce projet d'arrêté peuvent être faites au plus tard le 26 décembre 2023 à l'adresse électronique suivante :

[ddtm-avis-safeb@aude.gouv.fr](mailto:ddtm-avis-safeb@aude.gouv.fr)

La responsable de l'Unité  
Démarches Territoriales et Ressources en Eau



Héroïse Mothe